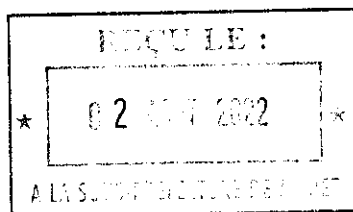


MAIRIE de BAX

31310 BAX

Nombres de membres :

- En exercice 7
- Présents 6
- Exprimés 6
- Absents excusés 1
- Représentés
- Ayant pris part à la délibération 6



Délibération n°2022.12

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 26 JUILLET 2022

OBJET : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS DE LA CCV

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-six juillet à 20H30 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur MANFRIN Jean Marc.

PRESENTS : M. MANFRIN Jean-Marc, M. ROSELLO José, M. PAREDES Baptiste, M. BIAU Jean-Luc, Mme MARTY Laetitia, M. GALY-BRUSQUET Pierre

Absent excusé : M. LE LURON Renaud

Mme MARTY Laetitia a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que la commune à droit à un fonds concours par la Communauté des Communes du Volvestre « afin de financer la réalisation de travaux » il propose de faire la demande de ce « Fonds Concours » pour aider à financer les travaux prévus au logement communal « le Presbytère »

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5214-16 V, L5215-26 et L5216-5 VI40,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° C20210722_78, en date du 22 juillet 2021, approuvant le Règlement d'attribution des fonds de concours de la Communauté de Communes du Volvestre,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Volvestre et notamment les dispositions incluant la Commune de BAX, comme l'une de ses communes membres,

Considérant que la Commune de BAX, souhaite réaliser des travaux au logement communal « le Presbytère », soit : isolation de la façade avant, isolation des combles, peintures et plinthes, plomberie, chauffage, électricité et VMC et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes du Volvestre,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'exécède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes du Volvestre en vue de participer au financement des travaux du logement communal « Le Presbytère » à hauteur de 12 909,10€,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférant à cette demande

La présente délibération certifiée

exécutoire a été publié

et transmise au Représentant de l'Etat le 01/08/2022

Fait à BAX

Le 29/07/2022

Le Maire

MANFRIN Jean-Marc



Convocation : 19/07/2022